Année universitaire 2024-2025

Niveau de certification 7 (ancien niv.l) - Fiche RNCP nº 35047

Domaine : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Mention: RELATIONS INTERNATIONALES Parcours : "Cultures stratégiques"

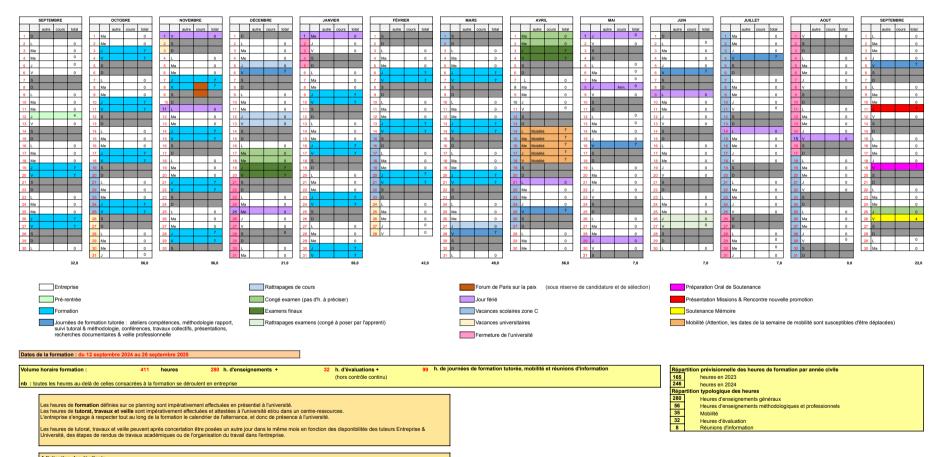
MASTER 2

Calendrier prévisionnel d'alternance

v10avril2024







Les jours de congés dus au titre du contrat de travail sont posés hors temps de formation.

Les absences en cours, non justifiées par un arrêt de travail, sont facturées à l'entreprise, qui peut déduire ce montant de la rémunération du salarié.

Le nombre d'heures de formation en apprentissage doit être d'au moins 25% de la durée du contrat. Les formations comprendront donc au minimum 402h par an / 201h sur 6 mois. Les BTS doivent respecter au moins 1350h réparties sur 2 ans. La formation doit durer exactement 1 an (du 02/09/19 au 01/09/20) ou 2 ans (du 15/10/19 au 14/10/21) pour bénéficier d'un financement complet. La durée de travail journalière est de 10h maximum, dans la limite de 35h par semaine (comprenant temps de

formation et temps en entreprise), et une obligation de repos quotidien de 11h. consécutives, soit une durée minimale de repos hebdomadaire de 35h. consécutives. Le rythme d'alternance doit respecter des allers-retours École-Entreprise tout au long de la formation, et ce jusqu'aux épreuves terminales/soutenances, vec des séquences de cours de durées variables mais régulièrement espacées ; les périodes en entreprise ne peuvent être positionnées uniquement pendant les universitaires ou seulement en seconde partie ou fin de formation.

Il Dès que l'alternant n'a plus cours, il doit aller en entreprise ; toute heure à dédier à la formation et aux travaux académiques doit donc figurer dans le programme (et la maquette) et le calendrier (prévoir donc un module d'heures de tutorat, projet tutoré, rédaction mémoire, recherches documentaires et veille professionnelle).